

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le 26 janvier 2021, le Conseil Territorial de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a décidé à l'unanimité la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
Fichier

[Délibération n°2021-01-26_2217 Prescription de l'élaboration du PLUi \(.pdf - 1.41 Mo\)](#)

Qu'est ce que le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ?

Le PLUi dont l'approbation est envisagé fin 2025, apportera une réponse aux besoins du quotidien tels que le logement, les déplacements, l'activité économique, tout en prenant en compte les nouvelles aspirations des habitantes et habitants, usagères et usagers, et en s'inscrivant dans les enjeux environnementaux et de lutte contre le changement climatique. **Il permettra de fixer les orientations stratégiques et les règles d'aménagement et de construction applicables à tous.**

Le PLUi fera l'objet d'une concertation continue tout au long de son élaboration, en partenariat avec la Ville de Gentilly, afin de mettre les Gentilliennes et Gentilliens au cœur du projet.

2022-2023 : Elaboration partagée des grandes orientations urbaines territoriales

Le PLUi se construit petit à petit. Fin 2022, la population gentillienne a pu participer à la définition des objectifs globaux du projet urbain à l'échelle du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

Lors de deux rencontres sous forme de présentation/atelier-débat/restitution qui se sont symboliquement tenues au Lavoir Numérique, équipement culturel territorial, les habitants ont été invités à se projeter et ont fait valoir leurs remarques, remonter leurs besoins, leurs désirs d'évolutions et leurs priorités dans la fabrique de leur cadre de vie de demain.

Toutes ces contributions ont été analysées, beaucoup ont été reprises en tout ou partie et jointes aux contributions des 23 autres communes composant le territoire.

À l'issue de ces compilations et analyses, les orientations du projet de PADD ont fait l'objet d'un débat dans chacun des conseils municipaux, puis en conseil territorial dans sa séance du 4 avril 2023.

Fichier

[Projet d'Aménagement et de Développement Durables \(PADD\) PLUi \(.pdf - 4.65 Mo\)](#)

2023-2024 : Déclinaison des grandes orientations et traduction réglementaire

L'année 2023 a été consacrée à préparer la déclinaison des objectifs du PADD en grandes orientations thématiques (Nature, Habitat, Mobilités, Economie) mais également stratégiques (Vallée de la Bièvre et Franges de Paris concernant directement Gentilly).

Les contributions très riches qui ont été recueillies au cours des phases de concertation et d'enquête publique sur la modification du PLU de Gentilly ainsi que des ateliers participatifs organisés dans le cadre de l'étude urbaine stratégique locale sont autant de matière qui permet de dessiner et affiner au fur et à mesure les contours et le contenu des orientations d'aménagement et de programmation locales (OAP) en adaptant le projet urbain communal à l'horizon 2040.

En vue de l'arrêt du projet de PLUI envisagé en juin 2024, les concertations vont se succéder en ce début d'année 2024. Il s'agira de valider collectivement les nouvelles orientations du projet urbain local sur la base des propositions issues de l'étude urbaine stratégique. Parallèlement, ces orientations seront traduites en éléments prescriptifs (zonage, règlement).

Du 22 mars au 22 avril 2024 : nouveau cycle de concertations PLUI

Élaboration des Orientations d'aménagement et de programmation locales (OAP) et du règlement

En vue de l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) prévu en octobre 2024, un nouveau cycle de concertations dans les quartiers a eu lieu fin mars / début avril, afin de construire et valider collectivement, au plus près des habitants et usagers de la ville, **les nouvelles orientations du projet urbain local**, issues notamment de l'étude urbaine stratégique.

A cet effet ,3 rencontres se sont tenues dans les différents quartiers de la Ville :

- Vendredi 22 mars à 18h, au Cmac, 2 rue Jules-Ferry
- Mercredi 27 mars à 19h, salle St-Éloi, 7 rue St-Éloi
- Mercredi 3 avril à 19h, salle de quartier du Chaperon vert

Ces rencontres, co-organisées par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et la Ville de Gentilly, ont permis de préciser :

- le contenu des futures orientations d'aménagement et de programmation locales (espaces verts, cheminements, logements, commerces, équipements...)
- les choix de destination des constructions par secteur
- certains éléments de règlement

Une réunion plénière de présentation globale, à la suite des conclusions de l'étude urbaine stratégique, a eu lieu :

- Lundi 22 avril à 19h, en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, 14 place Henri-Barbusse.

Fichier

[Présentation réunion publique du 22 avril 2024 \(.pdf - 10.14 Mo\)](#)

[En savoir plus sur le site de l'ETP Grand-Orly Seine Bièvre](#)